Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 46 (1910)

Heft: 22

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

XLVIme ANNÉE

N° 22.

LAUSANNE

4 juin 1910

L'ÉDUCATEUR

(L'Educateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *Extraits du « Siècle de l'enfant ». — Chronique scolaire : Jura bernois. Vaud. — Bibliographie.* — PARTIE PRATIQUE : *La montagne à l'école. — Récitation : Souvenirs d'Orient. — Leçons illustrées de français. — Rapports de surfaces, (Suite).*

EXTRAITS DU « SIÈCLE DE L'ENFANT »

d'Ellen Key.

Il est essentiel, pour le progrès de l'ensemble, pour celui de la race, comme pour celui de la société, que l'éducation éveille le sentiment d'indépendance, qu'elle stimule et favorise le courage de s'écarter des chemins ordinaires dans le cas où cette dérogation ne blesse pas le droit des autres, et où elle n'est pas une pure conséquence du désir d'attirer l'attention. — Donner à l'enfant la paix de la conscience qui lui permette de se défaire d'une manière de voir généralement reçue, d'une opinion commune, d'un usage courant, d'un sentiment convenu, — c'est là une condition fondamentale pour l'éducation d'une conscience, d'une conscience individuelle, et non plus seulement collective et d'une seule espèce, comme l'est aujourd'hui celle de la plupart des hommes. Se courber librement devant la loi extérieure, quand, après l'avoir examinée avec sa propre conscience, on l'a trouvée juste ; obéir sans condition à la loi écrite que l'on s'est imposée soi-même, et suivre cette loi, quand elle devrait vous placer seul en face du monde entier, cela s'appelle avoir une conscience individuelle.

* * *

Il se cache une profonde vérité psychologique dans cette expres-

sion usuelle : « passions déchaînées, » car, avec le système d'éducation qui règne actuellement, les passions ne sont vraiment que des bêtes de proie enfermées dans des cages.

* * *

Avant que l'homme n'ait appris à comprendre que la peine, l'effort, le développement de l'énergie ont eu eux-mêmes leur propre but, leur propre récompense, la vie n'aura pas de beauté. Les blessures de la vérité et de l'ambition, les cruautés grandes et petites de l'imagination sont toutes jointes à l'idée que la réussite ou la non réussite d'une œuvre ou d'une action en déterminent la valeur. Il faudra un renversement complet de cette grossière théorie des valeurs avant que la terre devienne le théâtre où se développent, dans une joie pleine de mesure, les énergies d'une humanité plus libre et plus raffinée.

Toute émulation, sanctionnée par des certificats ou des récompenses, est, de fond en comble, un moyen d'éducation immoral.

* * *

Pour ce qui est de l'obéissance, je ne pense pas que l'enfant doive indéfiniment demander des raisons et les discuter avant d'obéir. Mais le bon éducateur ne donnera jamais un ordre pour lequel il n'ait une raison importante. — Si l'enfant n'est pas convaincu par celle-ci, il doit de toute façon obéir, et s'il demande pourquoi, la réponse est très simple : Parce que tous, et même les grandes personnes, nous devons obéir à ce qui est juste et nous plier devant la nécessité. Cette grande obligation de la vie doit être imprimée dès l'enfance et on peut le faire sans employer les moyens violents — en commençant d'élever l'enfant, dès avant sa naissance, en développant, pour son propre compte l'empire sur soi-même, et plus tard, en refusant, dès la petite enfance, de céder aux fantaisies du bébé.

Agir en quelques rares circonstances comme frein sur les actions de l'enfant, mais avoir dans tous les autres cas une influence directrice, — c'est-à-dire pourvoir l'enfant des matériaux pour l'édification de sa personnalité, puis le laisser alors la former lui-même, c'est en un mot tout l'art de l'éducation.

* * *

Que l'enfant voie le maître accomplir rapidement un devoir

désagréable, que, loyalement il reconnaît comme tel; qu'il le voie supporter facilement une contrariété ou une peine, l'enfant mettra alors son honneur à agir semblablement; de même que les enfants apprennent sans grands discours à faire le bien lorsqu'ils le voient faire à côté d'eux; de même qu'ils se réjouissent des beautés de la nature et de celles de l'art quand ils voient que les grandes personnes y trouvent leur joie. C'est en vivant soi-même une vie belle, élevée et complète que l'on parle le mieux aux enfants, et ceux-ci sont presque aussi sensibles à ces enseignements par l'image qu'ils sont inattentifs à la lettre imprimée!

*
* *

Notre école réclame des « personnalités, » mais elle réclame en vain jusqu'à ce que nous fassions vivre et travailler les enfants comme des *personnalités;* jusqu'à ce que nous leur permettions d'avoir leur propre volonté, de penser leurs propres pensées, d'acquérir eux-mêmes leurs propres connaissances par le travail, de se former eux-mêmes leur propre jugement; jusqu'à ce que, en un mot, nous cessions de détruire dans les écoles la matière première des « personnalités » que nous espérons vainement rencontrer dans la vie.

*
* *

Ellen Key cite ces paroles de Rousseau :

« L'enfant reçoit de grands principes comme règle de conduite, mais il est obligé, par son entourage, de suivre des principes inférieurs chaque fois qu'il veut mettre les premiers en pratique. »

*
* *

Le courage d'avoir sa propre opinion en tout ce qui touche aux choses essentielles de la vie, mais avant tout en ce qui concerne la croyance; la force de l'exprimer, la volonté de lui sacrifier quelque chose, font d'un homme une valeur nouvelle dans la civilisation! Et jusqu'à ce que l'éducation et la vie sociale fassent naître consciemment ce courage, cette force et cette volonté, le monde demeurera ce qu'il est : un terrain d'exercice pour la bêtise, pour la grossièreté, pour la force et pour l'égoïsme, — que ce soient d'ailleurs les éléments radicaux, conservateurs, démocrates ou aristocrates de cette société qui y exercent le commandement...

* * *

Se courber devant l'infini et le mystère qui dominent l'existence terrestre et l'au-delà de celle-ci, distinguer et choisir les vraies valeurs en morale ; être pénétré du sentiment de solidarité unissant tous les êtres humains, et se former, à l'aide de ses propres devoirs, une forte et riche personnalité pour le bien de l'ensemble ; avoir les yeux fixés sur de grands modèles ; adorer le divin et ce qui est soumis à la loi dans l'univers, dans l'évolution, dans l'esprit de l'homme — ce sont là les mouvements nouveaux de la piété, les nouveaux sentiments religieux de respect et d'amour qui rendront les enfants du siècle nouveau forts, sains et beaux.

CHRONIQUE SCOLAIRE

⁂ **Caisse d'assurance des instituteurs bernois.** — La huitième assemblée de la Caisse des instituteurs bernois a eu lieu le 4 mai, à Berne, sous la présidence de M. Hans Schmid.

Voici, d'après les notes que l'on nous fournit, les principales décisions prises :

Le rapport et les comptes pour l'exercice 1909 sont approuvés.

La Caisse compte maintenant 2300 membres, soit 70 en première section, 39 en deuxième et 2191 en troisième section.

La fortune totale s'élève à 2 928 987 fr. 50 soit 2 643 619 fr. 40 en IIIme section 255 112 fr. 30 en IIme section et 30 255 fr. 80 qui appartiennent au fonds de secours. La première section n'a aucune fortune. Ses 70 membres qui en font encore partie reçoivent une rente viagère annuelle de 50 fr.

L'année 1909 doit être considérée comme défavorable au point de vue de la mise à la retraite. Le comité d'administration a eu à délibérer sur 32 demandes de pension. A la fin de l'exercice, le nombre des pensionnés divers s'élève à 101 ; ils ont retiré 42 234 fr. En revanche, les indemnités de sortie ont diminué de 13 973 fr. 75 à 8895 fr. 95, non seulement par le fait que la nouvelle loi sur les traitements a déjà eu pour effet, en 1909, d'empêcher la désertion d'un grand nombre de membres du corps enseignant, mais, en outre, parce que l'indemnité de sortie a été abaissée, pour les institutrices, de 80 % à 60 % des versements effectués.

Les dépenses totales de la IIIme section, la plus importante, sont de 63 779 fr. 90 ct. ; elles sont donc inférieures de 20 561 fr. 95 aux intérêts qui se montent à 84 340 fr. 85. C'est là un fait réjouissant pour la prospérité de la Caisse.

L'augmentation totale de la fortune de la IIIme section est de 684 612 fr. 35

La IIme section a perdu 9 membres ; elle est destinée à disparaître. C'est elle qui porte le poids des rentes à accorder aux membres de la Ire section. On lui a encore enlevé 4000 fr. pour les porter au fonds de secours : la ténacité et l'endu-

rance des membres de la IIme section à maintenir à flot la Caisse des instituteurs trouve ainsi sa récompense dans l'alimentation d'un fonds de secours qui est toujours davantage mis à contribution.

La fortune a diminué de 12 886 fr. 70 ; elle est encore de 255 112 fr. 30.

Deux instituteurs ayant quitté l'enseignement pour prendre des postes de secrétaires communaux n'ont pas été pensionnés. Ils recourent à l'assemblée qui estime, avec le comité, que l'invalidité n'étant pas établie, il y a lieu d'appliquer l'article 42 des statuts, c'est-à-dire de leur rembourser 60 % de leurs cotisations annuelles, ainsi que des sommes versées en augmentation de la réserve par suite de l'élévation du traitement (augmentation dite de *six mois*.)

Dans le cas où, par suite de la revision des statuts, on reconnaîtrait le principe de *l'invalidité partielle*, ce qui n'est pas le cas actuellement, ces deux institutions seraient mis au bénéfice des dispositions nouvelles. Cette revision ne pourra d'ailleurs pas se faire avant l'année 1913.

Un instituteur s'est refusé à comprendre dans son assurance tout son traitement d'après l'article 27 des statuts. On sait qu'en cas de contestation, c'est le Comité d'administration qui est chargé, en dernier ressort, de faire l'évaluation définitive.

Cette cause de contestations, qui pourraient être plus nombreuses encore, provient de ce que l'instituteur n'est pas tenu d'assurer la valeur des prestations en nature. Dans un traitement global, il peut se produire facilement des divergences dans l'appréciation de la valeur d'un logement, de 9 stères de bois et de 18 ares de terrain.

Dans le cas de l'instituteur en question, la commission de vérification des comptes avait proposé de fixer à 2650 fr. le traitement soumis à réduction. L'assemblée générale en 1909 avait ratifié ce chiffre, mais l'instituteur refusa toujours de payer et du papier timbré a été échangé. Le Comité d'administration est chargé de liquider cette affaire, qui dure depuis le 1er janvier 1906.

Est-il loisible aux instituteurs et aux institutrices des écoles privées de se faire recevoir dans la Caisse ? C'est une question à laquelle il a toujours été répondu négativement jusqu'ici. Une institutrice privée de Berne ayant été autorisée à se faire recevoir dans l'Association par la Direction de l'Instruction publique, il en résulte une pratique nouvelle dont les conséquences ne peuvent encore être appréciées.

Une question qui devra encore être étudiée, c'est celle de la scission de la Caisse en section des instituteurs et section des institutrices. Les chances d'invalidité de l'institutrice paraissent plus défavorables que celles de l'instituteur, mais il faut faire de la Caisse une œuvre de solidarité. On ne connaît pas encore assez les données du problème pour pouvoir le résoudre. Si les chances défavorables sont plus fortes chez l'institutrice, qu'on augmente ses prestations dans une mesure équitable, mais qu'on évite de bouleverser l'économie d'un établissement qui jusqu'ici ne marche pas mal : ni concurrence, ni rivalité, tel doit être le mot d'ordre du corps enseignant bernois.

Par contre, il faudra en venir à supprimer l'assurance facultative d'une partie du traitement communal. Le procès que nous signalons ci-dessus entre un instituteur et l'établissement est la meilleure preuve que le traitement intégral devrait servir à asseoir la prime annuelle.

L'incompatibilté des fonctions du directeur et de membre du Comité d'administration, remplies actuellement par M. le professeur Dr Graf, est une affaire de de détail. Il en est de même de celle de la suppression du droit de vote du Comité d'administration dans l'assemblée générale. Dans cette question de cuisine éternellement réchauffée, les questions de personnes semblent jouer un certain rôle.

Une question autrement intéressante est celle de l'admission des maîtresses d'ouvrages dans la Caisse. Ce serait là une œuvre sociale de premier ordre, mais il faut que l'Etat augmente son subside annuel de 130 000 fr.

La question de la solidarité financière de la Caisse des instituteurs bernois est toujours latente. 406 assurés ont demandé à la Direction de l'Instruction de faire vérifier les opérations de cet établissement. Un premier rapport de la commission technique établit que la situation de la Caisse ne donne lieu à aucune crainte.

Le Comité d'administration a nommé dans son sein une sous-commission permanente pour l'étude de cette question de première importance, ainsi que d'autres affaires de longue haleine. Il a chargé, en outre, un spécialiste, M. le Dr Bohren, de calculer l'invalidité et la mortalité des assurés pendant les années 1904 à 1908. Se basant encore sur les résultats de ces cinq années, le Comité arrive à la conclusion que la situation financière de la Caisse ne donne lieu à aucune surprise.

Les nouveaux statuts de 1909 ont augmenté les risques en cours, c'est certain. Il y aura lieu de revoir les calculs encore une fois, dans cinq ans par exemple. Ce qui augmente chez quelques esprits craintifs la peur de perdre leurs droits et leur argent, ce sont les changements de statuts, modifications nécessaires jusqu'à ce que l'établissement trouve une assiette définitive, laissant le moins possible de marge à l'incertitude, à l'arbitraire, aux préférences personnelles.

La Caisse d'assurances doit être un établissement financier bâti sur des principes solides et des bases sérieuses, inébranlables. Ce sera l'œuvre des patrons de la barque de la mener à bon port, en éclairant les assurés et en repoussant toutes les propositions qui consistent à augmenter les risques sans fournir les prestations financières nécessaires à les couvrir. Pas de sentiment, mais des garanties

H. Gobat.

VAUD. — Pour déférer à un vœu formulé à l'Assemblée des délégués de la S. P. V., le Comité adresse la circulaire suivante au personnel enseignant des écoles enfantines et de travaux à l'aiguille : H. G.

« Depuis quelques années, la Société pédagogique vaudoise a pris un réjouissant développement et groupe aujourd'hui la grande majorité du corps enseignant du canton. Ainsi réunis en un solide faisceau, les instituteurs et institutrices primaires constituent une force imposante, non seulement par le nombre, mais aussi par l'esprit d'entente et de solidarité qui anime notre association. Il serait facile de prouver par des faits bien établis, que depuis sa réorganisation en 1894 sur des bases nouvelles, la S. P. V. a obtenu pour le corps enseignant tout entier des améliorations et des avantages incontestables, de sorte que ceux mêmes qui sont restés en dehors de son sein ont bénéficié de l'activité de la Société et de son Comité. Au nombre de ces résultats reconnus, on peut citer l'organisation

meilleure et l'extension de l'enseignement frœbelien qui a fait, à maintes reprises, l'objet des préoccupations de nos prédécesseurs.

La nouvelle loi scolaire de 1906 a consacré une de vos revendications les plus légitimes : elle a assimilé les maîtresses d'écoles enfantines et de travaux à l'aiguille au corps enseignant primaire en leur assurant des avantages marqués en ce qui concerne les traitements, les augmentations et les pensions de retraite. Bien que cette amélioration soit due à la sollicitude de l'autorité supérieure, il est certain que l'action de la S. P. V. sur l'opinion publique a eu sa bonne part d'influence dans la situation que vous avez acquise.

Déjà plusieurs d'entre vous, chères collègues, l'ont compris et font partie de notre association, mais un très grand nombre encore restent à l'écart et se privent ainsi des bienfaits que leur procurerait une adhésion facile et peu coûteuse. Tout ne se chiffre pas, dans notre carrière, par des avantages immédiats et palpables. Si, en vous joignant à la S. P. V., vous n'obtenez pas satisfaction sur tous les points et si vous ne discernez pas, à cette heure, le bénéfice que vous en retirerez, qui vous dit qu'à l'avenir et plutôt que vous ne le pensez, vous ne récolterez pas quelques-uns des fruits accordés à ceux qui font acte de solidarité et d'union ? Si aucune nécessité impérieuse ne vous pousse aujourd'hui dans nos rangs, des questions nouvelles peuvent se poser qui touchent à votre situation future et pour lesquelles le concours et l'appui de la S. P. V. vous seraient d'une utilité manifeste. Rester en dehors de nos rangs, sous le fallacieux prétexte que vous n'y voyez aucun intérêt, aucune satisfaction présente, c'est méconnaître ce qu'il y a de grand et de beau dans le sacrifice de ses aises, de sa liberté, de sa modeste contribution au bien de tous. N'y a-t-il pas aussi un gain intellectuel et moral à vous associer à vos collègues de l'enseignement primaire puisque celui-ci fait suite au vôtre ? De vos rapports plus fréquents avec nous dans l'étude des meilleures méthodes, dans un travail de raccordement plus intime entre votre programme et le nôtre, il peut résulter un bien indéniable pour nos classes.

Pour montrer que l'esprit de solidarité dont se réclame notre Société n'est pas un vain mot, disons ici que la Caisse de secours, prévue à l'article 27 de nos statuts est instituée et fonctionne à la satisfaction générale. Alimentée uniquement par les cotisations de nos membres et le produit d'allocations spéciales, elle a pour but de venir au secours de collègues dans le besoin. Elle a rendu déjà et rendra encore d'appréciables services. Elle pourra même se compléter et se perfectionner encore — la question est à l'étude — par l'adjonction de caisses spéciales pour les cas de maladie prolongée.

Enfin, en entrant dans la S. P. V., vous serez au courant de toutes les questions qui se débattent au milieu de nos sections, du progrès des idées et des méthodes. On pourra même obtenir plus aisément que la partie pratique de notre organe, *l'Educateur*, consacre davantage de matière au programme de l'école enfantine et frœbelienne et de travail manuel.

En sollicitant ainsi votre adhésion, le Comité de la S. P. V. ne fait qu'obéir à une invitation des délégués de nos sections, dans leur assemblée du 6 mars dernier. On nous a demandé de vous exposer d'une façon objective ce que nous croyons être un avantage pour vous-mêmes. Nous avons l'intime conviction

qu'en vous proposant ce léger sacrifice de votre indépendance et de votre obole, vous saurez apprécier les motifs élevés qui nous ont dicté cette démarche.

Nous voulons donc espérer, chères collègues, que vous accueillerez favorablement la carte de membre actif de la S. P. V., qui vous sera présentée à la prochaine conférence de district, et que notre association comptera bientôt dans ses rangs un nombre considérable d'entre vous. »

Dans cette attente, nous vous prions, etc.

Pour la Société pédagogique vaudoise :
Le Comité.

*** **Société pédagogique vaudoise.** — On sait qu'en 1908, au Congrès de Cossonay, il a été décidé de créer des membres honoraires, dispensés du paiement des cotisations annuelles. (Voir bulletin n° 11 p. 148).

Pour faire suite à cette décision, le Comité de la S. P. V. a proposé la création d'un diplôme qui serait décerné à tout membre ayant droit à l'honorariat et il a adressé aux délégués de district pour être communiquée aux membres actifs de toutes les sections, une circulaire dont nous détachons le fragment suivant :

« Le Comité de la Société pédagogique vaudoise ouvre, aux conditions suivantes, un concours en vue de la création d'un diplôme de membre honoraire de la S. P. V. »

a) Pourront y prendre part :

1° Les membres actifs et auxiliaires de notre société.

2° Les élèves des deux premières classes (garçons et filles) de l'Ecole Normale.

b) Une somme de cent francs sera affectée à la récompense des meilleurs travaux. Toutefois, si le nombre des travaux présentés était restreint, la somme pourrait être diminuée.

c) Le 1er prix ne sera pas inférieur à 50 francs.

d) Les travaux récompensés seront la propriété de la société.

e) Le dessinateur aura toute latitude pour l'exécution de son projet, sur lequel il fera figurer l'inscription suivante : Société pédagogique vaudoise. — Diplôme de membre honoraire, délivré à M..... institut..... à..... qui a fait partie de la société pendant plus de 25 ans — ..... le..... 19... Au nom du Comité de la S. P. V. Le Président — Le Secrétaire.

f) Chaque projet portera une devise qui sera répétée dans une enveloppe cachetée renfermant les nom et domicile de l'auteur.

g) Les travaux devront parvenir à M. Porchet, inst. à Lutry, président de la S. P. V., avant le 1er septembre 1910.

h) Les envois seront examinés par le Comité de la S. P. V. qui s'adjoindra un jury désigné ultérieurement.

Agréez, cher collègue, nos remerciements anticipés et nos salutations cordiales.

Pour le Comité : Le Président, A. Porchet. Le Secrétaire, Gve. Addor.

Espérons que ce concours donnera lieu à d'intéressants travaux. Il fournira à tous ceux de nos membres qui ont quelque talent pour le dessin l'occasion de manifester leur imagination créatrice et de faire plaisir à nos honoraires présents et futurs.

H. Gz.

⁂ **Conférences officielles de district.** — I. *Cossonay.* — Les deux questions à l'ordre du jour ont soulevé des discussions animées et très intéressantes dont les rapporteurs pourront faire leur profit pour rédiger les conclusions qu'ils nous présenteront à la séance de l'automne prochain. Voici un bref résumé des idées émises et développées :

Première question. Le moyen le plus efficace de lutter contre la littérature malsaine est de favoriser la publication et la diffusion d'œuvres recommandables en volumes ou brochures à *très bon marché.* Ce serait user du moyen qu'emploient les éditeurs des œuvres incriminées. La création de bibliothèques scolaires est très désirable. Mettre en garde les parents contre les dangers des mauvaises lectures et leur recommander d'apporter beaucoup de vigilance dans cette partie de l'éducation de leurs enfants.

Deuxième question. Sans demander la réintroduction d'un manuel spécial, il faut reconnaître que l'étude du vocabulaire mérite d'être poussée plus activement qu'elle l'est en général. Pour graver dans la mémoire de l'enfant l'orthographe usuelle, il faut faire appel aussi bien à son intelligence, qu'à ses sens. L'œil, l'oreille, la voix, la main, tout cela doit travailler. Lire et relire les mots difficiles, les épeler et les répeler à haute voix, les écrire et les récrire, les faire apprendre et les répéter souvent. Voilà en résumé ce qu'on a trouvé de mieux à faire. C'est dur, c'est long, c'est peut-être un peu machinal. Mais il n'est pas encore né le malin qui inventera le moyen d'apprendre avec facilité les choses difficiles. A. P.

⁂ La **Société suisses des Maîtres Abstinents** (Section vaudoise) aura sa réunion annuelle le 4 Juin à l'Hôtel de Ville, à Lausanne, avec le programme suivant :

2 h. 30. Conférence publique donnée par M. le Dr. Bertholet sur ce sujet : L'alcool dans ses rapports avec la vie sexuelle et l'hérédité. 3 h. 10. Séance administrative. *a*) Nomination du bureau. *b*) Rapport du Président. *c*) Rapport de la Caissière. *d*) Propositions du Comité. *e*) Discussion des rapports et des propositions. *f*) Propositions individuelles. *g*) Nomination du Comité. *h*) Thé offert par la Section, au Major Davel.

N.-B. — A 8 h. 30 du soir, salle de la maison du Peuple, soirée organisée par les Bons Templiers avec entrée libre aux congressistes munis de leur carte.

Cours d'instruction pour maîtres de dessin au Technicum de Fribourg. — Le 2 mai, ont été ouverts, au Technicum de Fribourg, deux cours d'instruction pour maîtres de dessin ; un cours de perfectionnement pour les métiers du bâtiment (maçons, tailleurs de pierre, charpentiers, ferblantiers, couvreurs, menuisiers, gypseurs, peintres, serruriers, installateurs, jardiniers), auquel n'ont été admis que des élèves ayant fréquenté le cours d'introduction de l'année dernière (6), et un nouveau cours d'introduction avec 16 élèves, instituteurs et institutrices. Ces cours dureront jusqu'au 30 juillet.

Les participants à ces deux cours viennent des cantons de Fribourg, Tessin, Valais, Jura bernois, Lucerne, Soleure et Vaud.

L'enseignement est donné selon un programme adopté par le Département fédéral de l'Industrie et placé sous sa haute surveillance.

BIBLIOGRAPHIE

Réveille-toi et combats, par Ellick Morn. L'art de renouveler l'âme et le corps. — 1 vol. in-16, 3 fr. 50. — Librairie Payot & Cie, Lausanne.

Nous signalons avec plaisir cet excellent ouvrage, dont la lecture vivifiante ne manquera pas de faire du bien à beaucoup d'âmes. Le succès de *Réveille-toi et combats* a été considérable en Amérique. Son auteur, Ellick Morn, se propose de redonner aux individus leurs énergies perdues, en les convainquant que dans les régions profondes de notre *moi*, gisent des forces endormies qui peuvent et doivent être mises en œuvre pour vivre d'une vie plus saine, plus belle, plus complète. L'existence de ces énergies est désormais hors de doute ; mais il manquait un livre, lequel, d'une parole facile et convainquante, enseignât à tous le moyen de les utiliser comme moyen puissant de vie.

Dans des pages brillantes, d'un intérêt extraordinairement varié, Ellick Morn présente un véritable évangile de la renaissance individuelle : il dit aux hommes une parole puissamment humaine en les rendant confiants dans la vie et dans l'avenir, opposition louable aux annihilantes théories pessimistes, qui ont jeté et jettent les hommes dans la méfiance et dans la désespérance.

Sans doute, nous devons reconnaître que l'auteur tient dans ces pages un langage parfois trop confiant, mais nous ne pouvons oublier qu'une des gratifications de la doctrine de Morn est la conviction que c'est ainsi qu'il faut parler pour obtenir de la théorie de bons effets pratiques.

Lève-toi et marche est la parole biblique qui a reçu de la science pleine confirmation, et Ellick Morn en a fait la devise nouvelle de la renaissance individuelle. Ce livre n'est au fond que l'application des modernes théories pragmatistes, qui ont trouvé en Amérique un si puissant développement, et même ceux qui n'admettent pas ces théories, trouveront dans les pages de Morn de nombreux motifs d'intérêt. Mais il n'y aura heureusement que peu de lecteurs qui ne retireront pas de ce livre un fort incitant à aimer la vie.

A travers les choses et les hommes. — Pour apprendre à vivre. — Par Ch. Wagner. — Librairie Payot et Cie, Lausanne.

Ce volume est une deuxième série destinée à continuer et à compléter celle publiée sous le titre : « Pour les petits et les grands, » ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques.

Cet ouvrage est destiné à fournir une méthode, des idées, des images au personnel enseignant et aux parents ; il est la source d'un grand nombre d'entretiens et causeries morales, ainsi que d'intéressants sujets de rédaction.

L'auteur se sent très près de tous ceux qui instruisent la jeunesse ; il sait, par expérience, quelle tâche délicate et difficile est la leur, et que l'enseignement le plus profitable est celui qui se rattache aux événements même de la vie quotidienne. « Le but qu'il s'agit d'atteindre, avant tout, dit-il, c'est de rendre nos enfants attentifs à l'ordre immanent des faits ».

Cet ouvrage est à recommander au personnel enseignant et à tous ceux qui s'occupent de l'éducation de notre jeunesse. F. M.

PARTIE PRATIQUE

La montagne à l'école.

Si l'école ne va pas ou ne se fait pas à la montagne, il faut que, contrairement au proverbe, la montagne entre en classe.

Il n'est pas facile de donner à des enfants de la plaine des notions même élémentaires sur la montagne, les glaciers, les torrents, les pâturages.

Ce n'est pas dans le court espace que dure une course faite dans les Alpes que l'on peut tout faire voir et comprendre. Cependant, si une classe entrevoit la possibilité de s'en aller un jour dans la montagne, il faudra préparer, par une série de leçons, les enfants à s'intéresser aux choses qu'ils vont voir, donner même des tâches d'observation, poser une série de questions — qui seront copiées dans un petit carnet — auxquelles les élèves devront chercher la réponse.

S'ils vont, par exemple, aux Agittes, il faudrait demander :

1. De Villeneuve à Yvorne, dans quelle direction penchent les arbres de la plaine ?
2. Y a-t-il des vignes autour de la station d'Yvorne ?
3. Comment l'Eau-Froide arrive-t-elle dans la plaine ? Voir cela à la gare de Roche.
4. Dans quels terrains sont plantées les vignes d'Yvorne ?
5. Quels arbres trouve-t-on dans les dernières vignes, à mesure que l'on monte ?
6. Sur le versant opposé (Alpes du Bas-Valais) observez le talus ou cône d'érosion sur lequel est bâti le village de Vouvry.
7. A quels travaux sont occupés les habitants de Vers-Cors, de Corbeyrier ?
8. Décrivez le cirque de Luan.
9. Quels terrains traversent ces petits lacets de la route des Agittes, dans le haut de la forêt ?
10. Quels arbres voit-on dans le pâturage des Agittes ? Voit-on, de là, des pâturages n'ayant pas d'arbres ?
11. A quel endroit a-t-on remarqué le dernier arbre fruitier, le dernier jardin, le dernier champ ?
12. Comparez les étables du chalet avec celles de la plaine.

Il n'est pas difficile de trouver des questions intéressantes qui sachent éveiller l'attention des élèves. J'ai essayé de ce moyen lors d'une course à Zurich-Stein et Schaffhouse, en 1908 ; j'en ai obtenu quelques résultats appréciables.

Mais une course ne permet pas de tout voir, c'est-à-dire de voir ce qui est comme une synthèse de la montagne.

C'est ici que l'imagerie scolaire, les tableaux d'enseignement peuvent rendre de grands services.

Disons en passant qu'il est regrettable que les gravures portant une réclame aient été bannies de l'école vaudoise. L'affiche du chemin de fer de Montenvers, celles de certaines fabriques de chocolat sont absolument parlantes et peuvent imprimer dans la mémoire de l'enfant un souvenir et des notions durables.

Il ne reste à l'instituteur que les tableaux intuitifs. Il y en a un grand nombre que les musées scolaires mettent à la disposition du corps enseignant ou que les libraires sont heureux de vendre à qui jouit d'un subside raisonnable.

En voici quelques-uns notés au passage et qui m'ont été très utiles.

Die Drei Zinnen. — Lehmann — Ce tableau permet d'étudier : 1° les éboulis, produits de la désagrégation des roches par le vent ou le dégel ; 2° les couloirs ou origines des vallons ; 3° les névés ; 4° les cailloux dans les névés et la fonte de la neige tout à l'entour ; 5° les derniers gazons qui montent à l'attaque des éboulis.

Die Zugspitze mit dem Eibsee. — Lehmann — Sommets dentelés, cheminées, couloirs, précipices, pierriers, forêt alpestre, lac.

Berner Alpen — Lehmann — Coin de pâturage, chalet, deux genres de vallées : celle de Grindelwald, aux pentes s'inclinant peu à peu vers la rivière, et celle de Lauterbrunnen.

Fischsee in Tatra. — Hölzel — Nevés, éboulis dans un couloir, pâturages avec des touffes d'arbustes rabougris ; deux petits lacs aux eaux bleues, torrents.

Rosengartenkette. — Geistbeck et Engleder. — Pâturages rocailleux, torrent et son lit, chalet rustique.

Via Mala. — Benteli. — Gorge alpestre.

Schwarzwald. — Geistbeck et Engleder. — Une vallée avec ses forêts et ses cultures.

Cirque de Gavarnie. — Hölzel — Nevés, glaciers, pâturage, cascade, torrent.

Berninagruppe. — Geistbeck et Engleder. — Ancien lit de glacier, moraines, pâturage rocailleux.

Il suffit de classer ces tableaux et de les étudier rationnellement pour faire de bonnes leçons qui gagneront à être courtes et fréquentes. Un tableau nouveau pourra permettre de faire une utile revision s'il montre un pâturage, un couloir, un éboulis, un nevé déjà entrevus et étudiés sur d'autres tableaux.

Enfin, chaque instituteur peut former une collection de vues, photographies ou gravures en découpant puis en classant celles qu'il découvre dans les très nombreuses publications illustrées dont nous ne manquons pas de nos jours.

Ces vues collées sur carton, ne seront montrées et exposées aux enfants que pendant un temps très court. Tous n'en profiteront pas : il y a des yeux et des cerveaux à qui les gravures ne disent rien. Mais il y a des exceptions. Pour les élèves observateurs il vaut la peine de... se donner un peu de peine.

Pour compléter les notions données sur la montagne, il ne faut pas négliger les lectures. Quand nous étudions le torrent, nous lisons *Les cerises du vallon de Gueruoz*, de Eug. Rambert. Une autre fois, nous lisons des fragments du *Chevrier de Praz-de-Fort*, du même auteur. *Heidi*, de Johanna Spyri et *Peterli au lift*, de Bolt, évoquent très agréablement la vie montagnarde. Il existe encore d'autres récits ; le tout est de faire un choix, de lire auparavant, et, si le récit a plu, de noter son titre, le volume où il se trouve, et la page, dans le registre des renseignements que tout instituteur devrait posséder. Eug. Monod.

RÉCITATION

Souvenirs d'Orient.

Quand je ferme les yeux, ô souvenir, je vois
Une cour de mosquée où le pigeon roucoule
Et, sur le pavé blanc que bigarre la foule,
L'ombre d'un dôme rond et de minarets droits.

Puis c'est le bazar sombre et ses couloirs étroits
Et la boutique où s'offre à mon pied qui le foule
L'éclatante couleur d''un tapis qu'on déroule
Tandis que le marchand calcule sur ses doigts.

Je respire une odeur d'Orient où se mêle
La feuille de la rose au poil de la chamelle,
La graisse qui grésille et le café qui bout,

Et, sur ma langue avide et que le sucre allèche,
Il me semble, ô Damas, sentir encor le goût
De l'abricot confit et de la figue sèche !

Henri de Régnier.

Notes. Henri de Régnier, né à Honfleur en 1864. L'un des meilleurs poètes qui se soient rattachés à l'école « symboliste ». Si l'on veut donner aux élèves quelque idée de vers libres, on pourra leur lire la charmante petite pièce intitulée *Le roseau*, à la page 55 de la *Chrestomathie* de M. Henri Sensine. M. de Régnier n'a du reste jamais été un fanatique du vers libre. Le sonnet ci-dessus en est une preuve.

Lire entre autres l'article de M. Gaspard Valette sur *Les médailles d'argile*, dans la *Semaine littéraire* du 2 juin 1900 ; l'étude de M. Michel Salomon dans le numéro du 13 janvier 1906 du même journal, qui a publié encore : le 8 décembre 1906, un très bon portrait du poète ; le 21 décembre 1907, un autographe ; et, le 24 décembre 1904, une photographie de M. et Mme Henri de Régnier chez eux.

Ce sonnet peut servir d'application à l'étude géographique des pays d'Orient. C'est en quelque sorte un résumé. Voir : *Manuel-Atlas* du degré supérieur, p. 134, Constantinople, mosquées, dômes et minarets ; p. 99, la grande mosquée de La Mecque ; p. 77, une rue de la ville indigène à Alger.

Exercices. — 1. Quelles sensations sont absentes de ces souvenirs ? (Celles de l'ouïe et du toucher). — Quels sens a suggéré les deux quatrains ? (La vue). — Le premier tercet ? (L'odorat). — Le second ? (Le goût).

2. Y a-t-il dans ce sonnet des expressions figurées ?

3. Remarques sur la facture du sonnet.

4. Analyse logique de la pièce entière.

5. Analyse grammaticale du premier quatrain.

6. Mettre les verbes en lisant : 1° à l'imparfait ; 2° au passé défini.

7. *Couloir.* Cherchez trente *noms* dérivés d'un verbe au moyen du suffixe *oir* : miroir, frottoir, rasoir, grattoir, démêloir, dévidoir, ébauchoir, hachoir, fermoir, éteignoir, entonnoir, plantoir, racloir, tiroir, mouchoir, arrosoir, boutoir, comptoir, ouvroir, (ouvrer - travailler), fumoir, lavoir, égouttoir, blutoir, séchoir, battoir, reposoir, sautoir, assommoir, abattoir, dévaloir, etc.

Albert Chessex.

Leçons illustrées de français.

C'est le titre d'un manuel qui vient de paraître chez Larousse et qui a pour auteur M. E. Breuil, professeur au lycée Carnot.

Cela ne s'appelle pas « Cours de langue française », ni « Grammaire élémen-

taire » ; ce sont des leçons de français telles qu'il faut les donner à des élèves de 8 à 9 ans.

M. Breuil veut que l'enfant observe, qu'il pense et qu'il parle, qu'il parle au moyen de phrases très simples, de phrases qui ne soient pas académiques mais bien à la portée des enfants. Il leur fait dire : « Les semeurs apportent des sacs. Ces sacs contiennent du blé. Les semeurs suivent les sillons. Ils marchent d'un pas régulier. » Il y a là des répétitions de mots qu'un littérateur condamnerait mais qu'un pédagogue doit tolérer s'il veut que les mots disent quelque chose à l'esprit de l'enfant.

Il faut que l'écolier parle beaucoup, qu'il apprenne à manier souvent et à tout propos des phrases simples. Il faut qu'en observant, sous la direction discrète du maître, il enrichisse son vocabulaire.

Quel matériel employer qui puisse servir de base aux leçons de français ? M. Breuil a fait dessiner 120 tableaux presque tous bien venus ; ils ornent le haut des pages ; ils renferment les détails essentiels, utiles ; ce ne sont pas des photographies où le superflu voisine avec l'intéressant. L'enfant découvre sans peine ce que l'auteur a voulu qu'il y voie ; c'est une qualité assez rare, dans les gravures qui accompagnent les textes des manuels scolaires.

M. Breuil fait décrire l'image aux écoliers qui disent ce qu'ils ont observé ; toutes ces observations sont groupées en texte clair qui servira de lecture, de dictée, de devoir d'élocution ou de grammaire.

Puis, heureuse innovation, après chaque leçon, l'enfant est appelé à dessiner un ou deux objets dont il a parlé. Ainsi, lors d'une leçon sur la chandelle, les élèves dessineront, d'après nature si posssible, un chandelier, un éteignoir, des mouchettes.

A ces tableaux, si bien faits fussent-ils, je préfère la nature. Je sais qu'il n'est pas toujours possible à une classe de sortir en plein air et qu'on est heureux alors d'avoir dans un manuel de quoi faire une leçon. Une gravure est utile, certes, mais c'est un oreiller de paresse : elle peut parfois avoir certains avantages sur l'objet lui-même en simplifiant ce dernier et en concentrant l'attention sur le point intéressant ; mais l'observation directe d'un troupeau de bétail dans la prairie, de cygnes au bord d'un lac ou d'un étang, de la chute des feuilles en automne, du forgeron à l'ouvrage, cela vaudra toujours mieux que la vue d'une illustration.

Profitons d'une leçon de choses, d'une promenade, d'un petit incident de la vie scolaire, d'un événement local pour faire des leçons de français ; cela sera toujours plus vivant. Il y a cependant des sujets qui ne pourront être étudiés que d'après une gravure : nous accepterons alors les services que le livre nous offre.

Ceci dit de l'illustration, nous pouvons approuver le choix des sujets et surtout la gradation des difficultés. Peu à peu, sans qu'il s'en aperçoive, l'enfant apprend à écrire les rudiments de sa langue, puis, lentement, fait connaissance avec les complications.

Ce livre peut nous servir de guide : dans la série des grammaires ou livres de français que les éditeurs parisiens s'appliquent à créer de nos jours, celui de M. Breuil est un des meilleurs ; son plan est fortement pensé et sûrement exécuté ;

ses leçons sont abondantes et variées. Les maîtres qui enseignent à une classe de 1re année du degré intermédiaire y trouveront de nombreux conseils.

Vous dirai-je qu'en le feuilletant j'ai retrouvé un vieil ami, avec cette différence que le livre existe, correspondant à un idéal entrevu au début de la carrière. Je ne pensais pas alors qu'on pût enseigner autrement la langue maternelle et je m'efforçais de suivre ce plan lorsque j'avais une classe à trois degrés. Ce plan devait se développer, s'amplifier tout en restant très clair, d'une année à l'autre. Espérons que M. Breuil ne tardera pas à donner les cours moyen et supérieur de son ouvrage et qu'ils seront dignes du premier livre. Eug. Monod.

Les rapports des nombres.

II. RAPPORTS DE SURFACES. (*Suite.*)

Le rapport des surfaces de deux *losanges* A et B s'établit comme suit :

Losange A : Grande diagonale : 8 m. ; petite diagonale : 5 m.

Losange B : » » 6 m. ; » » 4 m.

$$\text{Surface los. A} : \frac{8 \times 5}{2} \text{ m.} = 20 \text{ m.}$$

$$\text{Surface los. B} : \frac{6 \times 4}{2} \text{ m.} = 12 \text{ m.}$$

$$\frac{\text{Los. A}}{\text{Los. B}} = \frac{20}{12} = \frac{5}{3}$$

Le calcul du rapport des surfaces de deux *trapèzes* n'offre pas de difficultés. On sait que la surface d'un trapèze est égale au produit de la demi somme des bases par la hauteur. Le trapèze C ayant pour bases respectives 9 m. et 7 m. et pour hauteur 4 m. ; le trapèze D ayant pour bases 12 m. et 9 m. et pour hauteur 5 m. le rapport peut s'écrire :

$$\frac{C}{D} = \frac{\frac{9+7}{2} \times 4}{\frac{12+9}{2} \times 5} = \frac{32}{52,5} = \frac{64}{105}$$

S'il s'agit de trouver le rapport de deux polygones réguliers du même nombre de côtés, on peut se dispenser de calculer leurs surfaces respectives. En effet, tout polygone régulier a pour surface le carré du côté ou du rayon inscrit ou circonscrit multiplié par une quantité constante. Le rapport de deux polygones réguliers P et P' d'un même nombre de côtés peut donc s'écrire, en désignant les côtés par C et C' et la quantité constante par q :

$$\frac{P}{P'} = \frac{C^2 \times q}{C'^2 \times q} = \frac{C^2}{C'^2}$$

Si nous désignons le rayon du cercle circonscrit par R et R' et la quantité à multiplier par f, nous aurons :

$$\frac{P}{P'} = \frac{R^2 \times f}{R'^2 \times f} = \frac{R^2}{R'^2}$$

D'où nous concluons que le rapport de deux polygones réguliers d'un même nombre de côtés est égal au rapport du carré de leurs côtés (ou à celui du carré de leurs rayons).

Exercices numériques. 1. Quel est le rapport de la surface de deux hexagones réguliers dont les côtés mesurent respectivement 1,5 m. et 0,9 m.? R. $\frac{25}{9}$

2. Etablissez le rapport de deux octogones mesurant respectivement 0,65 m. et 0,8 m. de côté. R. $\frac{169}{256}$

3. Déterminez le rapport de la surface d'un carré de 3,2 m. de côté avec celle d'un losange dont les diagonales mesurent 6,4 m. et 4,25 m. R. $\frac{64}{85}$

4. Cherchez dans quelle relation sont un carré et un rectangle, sachant que le côté du carré mesure 12,6 m. et que les dimensions du rectangle sont 8,3 m. et 5,7 m. R. $\frac{1000}{298}$

5. Sachant que l'hexagone régulier a pour mesure le carré du côté par la q uan tité 2,598, cherchez le rapport de la surface d'un hexagone régulier de 0,75 m. de côté avec celle d'un trapèze dont les bases mesurent 0,8 m. et 0,64 m. et la hauteur 1 m. R. $\frac{73}{72}$ à $\frac{1}{72}$ près.

(La formule de la surface de l'hexagone régulier est $\frac{3}{2} R^2 \sqrt{3}$. En effet, soit R, le rayon du cercle circonscrit, égal au côté de l'hexagone, et OC l'apothème. La surface $= 6\ R \times \frac{OC}{2} = 3\ R \times OC$. Mais $\overline{OC}^2 = R^2 - \frac{R^2}{4} = 3\ \frac{R^2}{4}$. $OC = \frac{R}{2} \sqrt{3}$; et la surface $= \frac{3}{2} R^2 \sqrt{3}. \sqrt{3} = 1{,}732. \frac{3}{2} \sqrt{3} = \frac{5{,}196}{2} = 2{,}598$. Donc : surf. hex. $= R^2 \times 2{,}598$).

Rapports de deux cercles.

La surface du cercle $= \pi\ R^2$. La quantité π étant constante, le rapport de deux cercles est égal à celui des carrés de leurs rayons respectifs (ou de leurs diamètres). Supposé deux carrés *C* et *C'* dont les rayons sont 2 m. et 3 m., le rapport est : $\frac{C}{C'} = \frac{4}{9}$.

Problème 1. Etant donné un cercle de rayon 1, calculer le rayon R' du cercle de surface double.

Ce cercle a pour surface $2\ \pi\ R^2$; donc $\pi\ R'^2 = 2\ \pi\ R^2$. $R'^2 = 2\ R^2$; $R' = R \sqrt{2}$. ($\sqrt{2} = 1{,}4142$.)

Remarque. On voit une constante analogie entre les rapports des cercles et ceux des carrés : étant donné un carré *C* de côté 1, si l'on doit calculer le côté du carré *C'* de surface double, on trouvera : Surface du carré $C = 1$; surf. du carré $C' = 2$; côté du carré $C' = \sqrt{2}$ (ou diagonale du carré *C*).

(A suivre).

Lausanne. — Imprimeries Réunies. (S. A.)

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

PLACES AU CONCOURS

Un concours est ouvert pour la nomination d'un inspecteur de l'enseignement primaire.

Traitement minimum, fr. 3500, maximum, fr. 4500.

Les inscriptions seront reçues au Département de l'Instruction publique, service de l'instruction, jusqu'au 10 juin à 6 heures du soir.

Nomination

Le 24 mai le Conseil d'Etat a nommé : M. L. HÆNNY, Dr en philosophie, en qualité de maître de grec au collège d'Yverdon, à titre provisoire et pour une année.

MAISON MODÈLE

MAIER & CHAPUIS, Rue du Pont, LAUSANNE

VÊTEMENTS

Tissus anglais, français, suisse.

DRAPERIE

COSTUMES SUR MESURE SOIGNÉ

10 % aux membres de la S. P. V

Tous nos prix sont marqués en chiffres connus, sans majoration pour escompte spécial.

EPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, **Genève**, fourni gratuitement tous les renseignements pour organiser l'**Epargne scolaire**.

VALLÉE DE JOUX

COURSES SCOLAIRES

Le tarif suisse, très réduit, pour le transport des Sociétés et des Ecoles est applicable sur la ligne **Pont-Brassus.**

Sur cette ligne, les billets ordinaires de simple course délivrés en trafic interne les dimanches et jours fériés sont valables pour le retour le même jour.

Vêtements confectionnés
et sur mesure
POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN
Rue de Bourg, 20, Lausanne

Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises.
Draperie et Nouveautés pour Robes.
Linoléums.
Trousseaux complets.

RESTAURANT ANTI-ALCOOLIQUE

LUCERNE „Wallhall"

Theaterstrasse 12, à 2 minutes de la gare et du débarcadère.

Chaudement recommandé au corps enseignant pour courses scolaires et de sociétés. Diners à 80 ct., 1 fr. 1 fr. 50 et 2 fr. — Lait, café, thé, chocolat, pâtisserie, etc.

Locaux pour plus de 250 personnes. — Commande à l'avance pour écoles, désirée. H 2470 Lz.

Téléphone 896. **E. FRŒHLICH.**

FRUTIGEN. - Oberland bernois

HOTEL DE LA GARE et Restaurant

des mieux recommandés aux écoles et sociétés. — Vastes locaux. — Arrangements favorables pour parties de voitures et de breaks. (Z à 2182 G.)

Propriétaire : **Fr. HODLER-EGGER.**

HALTÈRES

pour préparation aux examens des recrues

Haltères de 17 kg. à 8 fr.
Série de trois haltères, 8 1/2, 13 et 17 kg. à 18 fr.
S'adresser à **Léon GALLEY, prof. gym., à Fribourg.**
N. B. — Le canton de Fribourg a amélioré son rang d'une manière constante depuis quelques années, grâce à une bonne préparation des exercices physiques, particulièrement avec les levers d'haltères. H 2249 F.

COMBUSTIBLES

Gros et Détail

ANTHRACITES, HOUILLES, COKES, BOIS, etc.

Fournitures pour chauffage central

L. BÉTHOUX

Téléphone 1184. — Rue Caroline 14. — Arrêt du Tram.

Livraison soignée à bref délai. — Prix abordables.

Au Petit Lyonnais

9, Rue Neuve, 9

Magasin et fabrication de vêtements pour Messieurs

Complets soignés depuis **fr. 35.—** à **fr. 65.—**. Chemiserie fine et ordinaire. Faux-cols, Cravates, Chapellerie, Casquettes.

SAISON D'HIVER

Pardessus. Pèlerines. Imperméables. Sous-vêtements chauds. Bandes Molletières, etc. **Escompte spécial aux membres du corps enseignant.**

F. JAQUET.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

L. BRUYAS & CH. CHEVALLAZ

Rue de la Louve, 4. LAUSANNE — Rue Fleury, 7, NEUCHATEL
Téléphone **Rue Colombière, NYON.**

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :
Funèbres Lausanne.

HARMONIUMS PORTATIFS

Modèle l'ORPHÉONISTE

pliant et portatif présentant l'aspect, fermé, d'une petite malle avec poignée.

Un jeu de 8' et 3 1/2 octaves, de Mi à La ; 42 touches.

Dimensions : { déplié 64 × 77 × 30 cm. / en coffre 64 × 34 × 30 cm.

En quelques secondes **l'Orphéoniste** est démonté et remonté.

Poids, environ 13 kilos. Construction solide et pratique.

Prix : Fr. 100. —

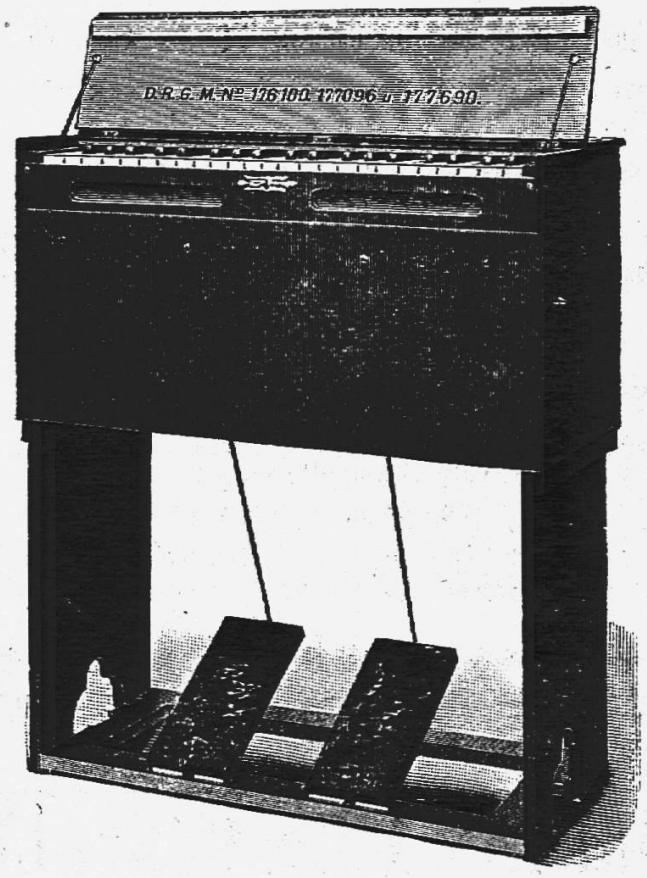

GRAND CHOIX aux meilleures conditions chez

FŒTISCH FRÈRES (S.A.)

à Lausanne, Vevey et Neuchâtel.

Lausanne. — Imprimeries Réunies. (S. A.)

DIEU HUMANITÉ PATRIE

XLVIme ANNÉE. — No 23 LAUSANNE — 11 Juin 1910.

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·RELUIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD

Maître à l'Ecole d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Instituteur, Avenue de Morges, 24, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : H. Gailloz instituteur, Yverdon.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHATEL : L. Quartier instituteur, Boudry

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE

Courses d'été

Les **Ecoles** et **Sociétés** qui visitent Lausanne sont avisées que les salles des restaurants de la **SOCIETE VAUDOISE DE CONSOMMATION** sont à leur disposition de 9 à 11 h. du matin et de 1 à 6 h. du soir. Prix modérés. Dîners à 50 et à 65 centimes. — Prière de s'annoncer à l'avance.

Société Suisse d'Assurances générales sur la vie humaine

à ZURICH

Assurance avec ou sans participation aux bonis d'exercice.

Coassurance de l'invalidité.

Tous les bonis d'exercices font retour aux assurances avec participation.

Excédent total disponible plus de fr. **13.887.000.**

Fonds total plus de fr. **105.583.000. Assurances en cours** plus de fr. **214.544.000**

Par suite du contrat passé avec la **Société pédagogique de la Suisse Romande.** ses membres jouissent d'avantages spéciaux sur les assurances en cas de décès qu'ils contractent auprès de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine.

BIENNE Belle situation au pied du Jura. Lac de Bienne- Ile de St-Pierre. Gorges pittoresques du Taubenloch. Bureau officiel de renseignements. **BIENNE**

Bielerhof, Couronne — — — — — — Croix-Blanche

HOTELS

Victoria — Central — Ours — — — National — — —

Buffet de la Gare Café Viennois — —

RESTAURANTS

Rüschli, Augustinerbräu, Café Français

— Restaurant des Gorges, Taubenloch —

- Stations climatériques sur Bienne -

MACOLIN & EVILARD

(900 mètres) (700 mètres)

Deux funiculaires. Vue splendide de la chaîne du Jura sur les Alpes. Promenades superbes dans forêts étendues. Grands locaux et places de jeux pr sociétés et écoles.

Macolin : Kurhaus avec halle de restauration. Hôtel Bellevue, parc aux cerfs. Hôtel et Pension Widmer. — — — —

Evilard : Kurhaus „ Aux Trois Sapins " avec restauration sous les allées ombragées. Hôtel Beau-site avec grand jardin.

Restaurant de la Gare. (H 979 U) 53767

PAYOT & Cie, ÉDITEURS

1, rue de Bourg, 1

LAUSANNE

DERNIÈRES PUBLICATIONS

Th. Gomperz. **Les Penseurs de la Grèce.** Histoire de la philosophie antique. Tome III, traduction de Aug. Reymond. Fr. 10.—
Edouard Diricq. **Maléfices et Sortilèges.** Fr. 3.50
Paul Seippel. **Escarmouches.** Fr. 3.50
Ellick Morn. **Réveille-toi et combats.** Traduit de l'anglais. Fr. 3.50
De Mestral Combremont. **Le Miroir aux alouettes.** ouvrage couronné par l'Académie française. Fr. 3.50
Isabelle Kaiser. **Marcienne de Flue.** Ouvrage couronné Par l'Académie française Fr. 3.50

Les livres de la Jeunesse N° 1 :

Ed. de Amicis. **Du cœur.** (Cuore). Nouvelle traduction illustrée. Fr. 1.—
Louis Maillard. **Les Comètes et la Comète de Halley.** Fr. 1.80
Dr Bourget. **Quelques erreurs et tromperies de la science médicale moderne.** Fr. 2.50
J. Lebeau. **Le Paradoxe de la Comète.** Fr. —.30
PaulBourget. **La Dame qui a perdu son peintre.** Fr. 3.50
RenéBazin. **La Barrière.** Roman. Fr. 3.50
Colette Yver. **Les Dames du Palais.** Fr. 3.50
Léon de Tinseau. **Les Deux Consciences.** Fr. 3.50
Jules Lemaître. **Fénelon.** Fr. 3.50
Paul Margueritte. **La Faiblesse humaine.** Roman. Fr. 3.50
Lèon Frapié. **Les Contes de la Maternelle.** Fr. 3.50
Edouard Rod. **Le glaive et le bandeau.** Roman. Fr. 3.50
Gaston Bonnier. **Les noms des fleurs** trouvés par la méthode simple sans aucune notion de Botanique avec 372 photographies en couleurs et 2715 figures en noir. Cartonné demi-toile, fr. 5.50 ; relié Fr. 6.—

JEUNE ALLEMAND

cherche pension pour le 1er juillet auprès de maître primaire ou secondaire pour s'exercer dans la langue française.

Offres à W. W. 100. Poste restante. Yverdon.

Jus de fruits frais stérilisés

Si vous voulez juger en connaissance de cause les propriétés bienfaisantes des boissons non-fermentées dégustez **une fois** les produits de la

Société des Vins sans alcool de Meilen

Les jus de fruits frais stérilisés constituent une boisson **saine, agréable** et **rafraîchissante.** Ue 5000 d.

DEMANDEZ-LES PARTOUT

Récompenses obtenues aux Expositions pour fabrication de montres.

Horlogerie, Bijouterie, Orfèvrerie

BORNAND-BERTHE * 8, rue Centrale, 8 LAUSANNE

Montres garanties en tous genres et dans tous prix. — Spécialité de montres très soignées, fabriquée par la maison. — **Bijouterie** or 18 karats, doublée et argent. — Petite **orfèvrerie** à prix très avantageux.

RÉGULATEURS — ALLIANCES

10 % de remise au corps enseignant **Envoi à choix.**

PERRENOUD & Cie

Successeurs de P. BAILLOD & Cie

Place Centrale. • **LAUSANNE** • *Place Pépinet.*

Maison de premier ordre. — Bureau à La Chaux-de-Fonds

Montres garanties dans tous les genres en **métal,** depuis fr. 6; **argent,** fr. 15; **or,** fr. 40.

Montres fines, Chronomètres. Fabrication. Réparations garanties à notre atelier spécial.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Brillants

BIJOUTERIE ARGENT

et Fantaisie.

ORFÈVRERIE ARGENT

Modèles nouveaux.

RÉGULATEURS

depuis fr. 20. — Sonnerie cathédrale

Achat d'or et d'argent.

English spoken. — Man spricht deutsch.

GRAND CHOIX

Prix marqués en chiffres connus.

Remise

10 % au corps enseignant.